

Inquiétudes autour des finances de la communauté de communes coeur de Pévèle

Les élus communautaires des deux communes membres ont été à l'unisson pour déclarer leurs inquiétudes

sur l'avenir des ressources des structures intercommunales en général et de la communauté de communes coeur de Pévèle (CCCP) en particulier.

La réforme de la taxe professionnelle laisse beaucoup d'interrogations sur les produits de substitution qui seront versés par l'État aux intercommunalités, au lieu et place de la taxe professionnelle dont les élus avaient la maîtrise et qui permettait l'équilibre budgétaire. Jean Deregnaucourt, membre du bureau chargé des finances, a engagé le débat d'orientation budgétaire à partir des résultats 2009 et par la présentation de tableaux. Parmi le coût des services communautaires, le déficit de 400 000 E pour le fonctionnement annuel de la piscine a retenu l'attention d'autant plus que la piscine est fréquentée par 60 % d'usagers domiciliés en dehors du territoire communautaire.

Manque à gagner

Une prévision budgétaire équilibrée a été présentée grâce au reliquat satisfaisant de 2009 qui s'élève à 654 895 E. Mais la contribution économique territoriale, qui remplace la taxe professionnelle, ne sera calculée que sur la base de l'an dernier avec un abondement correspondant à un taux relais pour 2010 permettant un produit de 14 000 E maximum. Or, avec son développement économique, les bases taxables de la communauté ont évolué de 9 % en 2009 et il était à nouveau attendu une progression de 7 % cette année. C'est dire si la communauté de communes n'y retrouve pas son compte... Le président, Dominique Bailly, est amer : « Nous avons investi sur la création de richesses, particulièrement sur le développement économique, et cette réforme plombe la CCCP et nous obligera à serrer les boulons. Le risque est qu'à court terme, des centaines de communautés de communes déposent le bilan. »

Vers un regroupement ?

Il précisa également que la réforme territoriale à venir allait entraîner la refonte obligatoire des intercommunalités et que l'année 2012 allait être déterminante à cet égard.

Thierry Bridault partage cette inquiétude. Il précise que la CCCP, tout comme les autres communautés de communes, pouvait disparaître dans les prochaines années et s'agglomérer à d'autres structures. À cet effet, tout est possible, que ce soit dans une communauté de communes élargie, une communauté d'agglomération voire la communauté urbaine.

Bonne nouvelle néanmoins dans ce débat pessimiste, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, que paient les contribuables dans la taxe foncière, devrait baisser de 4 % en 2010 et pour la quatrième année consécutive.